



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *Ecole et Jeunesse*
- *Travaux et Projets*
- *Tourisme*
- *Infos CCPEVA*
- *Environnement*
- *Nouveau mode de scrutin*
- *Mouvement de Personnel*
- *Le moustique tigre*
- *Associations*
- *Evènements et Agenda*
- *Etat civil*
- *Un peu d'histoire*

Le Mot du Maire

Chers Vinzolois,

La rentrée des classes est toujours un moment chargé d'espoir et de promesses pour l'avenir.

Que les élèves fassent leurs premiers pas à l'école maternelle, à l'école primaire, au collège ou au lycée, chacun d'entre eux est sur le point d'entamer un nouveau chapitre passionnant de son parcours éducatif.

Car rappelons-le, l'Education est un trésor.

L'Education est un droit pour tous les enfants du monde, droit qui est inscrit dans la Convention Internationale des droits de l'enfant depuis 1989.

Or aujourd'hui, plus de 250 millions d'enfants dans le monde n'y ont pas accès : c'est en Afrique et en Asie que les enfants vont le moins à l'école.

Dans les régions les plus pauvres, certaines familles ne peuvent pas payer les frais de scolarité et certains enfants sont obligés de travailler pour gagner de l'argent.

Tel était le cas encore dans certaines régions de France à la fin du 19ème siècle, et même à Vinzier, comme le prouve un extrait du registre d'appel des élèves des 2 écoles (Chef-Lieu et Traverses) de l'année 1885 : les principaux motifs d'absence étaient les suivants : « remplacer sa mère absente », « aider à ses parents aux travaux des champs », « mener paître le bétail » ou encore « mauvais temps et chemin impraticable »

En 1925, pour l'année scolaire 1925/26 pas moins de 49 garçons et 48 filles étaient inscrits à l'école de Vinzier, répartis dans les 2 classes de garçons et de filles de l'école du Chef-Lieu et de l'école des Traverses. On est très proche des effectifs de cette rentrée scolaire 2025/26 ! (93 inscrits) – voir l'article dans la rubrique école.

Cette année scolaire sera réussie grâce au dévouement, à la passion et à la patience de vous, enseignants, qui font de vous les véritables piliers pour notre société. Vous ne vous contentez pas de transmettre des connaissances ; vous inspirez, vous guidez, vous façonnez l'avenir.

Un grand merci pour votre collaboration et votre bienveillance, car cette nouvelle année scolaire a démarré en même temps que les travaux de rénovation de l'école, rendant difficile les conditions de travail et d'apprentissage dans des locaux provisoires.

Merci au personnel communal (services techniques, périscolaires et administratifs) qui a contribué au déménagement des locaux et qui est toujours très réactif devant les imprévus et aléas engendrés à cause des travaux.

L'accès aux bâtiments a été modifié pendant cette même durée de travaux, et la Commune prie les parents de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée.

Belle année scolaire et bonne lecture !

Le Maire, Marie-Pierre Girard

Finances

Quelques chiffres pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2025 :

Fonctionnement :

Les changements des luminaires des éclairages publics en technologie LED ont permis une baisse significative des dépenses de fonctionnement, chapitre Energie : 51 127 €.

Les locations saisonnières et temporaires ont rapporté un gain de 89 281,62 € depuis le 1^{er} janvier 2025

La Commune, copropriétaire de l'immeuble la Savoyarde, participera aux travaux de rénovation du bâtiment à hauteur de 5 100 € (coût total des travaux 20 624 €) comprenant le remplacement des luminaires et la peinture murale de la montée d'escalier ainsi que la pose de couvertines et d'enduit sur murets.

Investissement :

ONF : des travaux de plantation sur parcelles ont été effectués cette année pour un montant de 3 124 €.

Bâtiments publics : la chaudière de la mairie/salle des fêtes a été changée par ENGIE pour un montant de 26 744 €, ainsi que les stores, installés par Chablais Stores Fermetures pour un montant de 24 355 €.

Voirie : reprise des enrobés près des conteneurs au stade : 22 550 € (Colas)

Matériel : achat de chaînes pour les pneus du tracteur : 7 157 €, divers matériels pour les employés communaux (aspirateur dorsal, tronçonneuse) : 1 200 €, nouvelle sonorisation : 780 € mobilier pour équiper les gites : 1 300 €

À noter : divers matériels ont été acquis afin d'aménager les 2 salles de classes provisoires dans la salle des fêtes et la salle de motricité pour un montant de 7 135 € : panneaux acoustiques et de séparation pour la salle des fêtes, WC chimiques pour la salle de motricité - Un grand merci à l'association des parents d'élèves de l'école des Faverges, et à la mairie de SAINT PAUL EN CHABLAIS qui ont fourni des meubles de rangement.

À la mairie, une nouvelle porte d'accès au secrétariat et à l'agence postale communale a été installée par MPM, afin de permettre une entrée indépendante aux salles de classes et à la cour de l'école : 11 163 €.

Le grand livre des comptes 2025 est consultable en mairie.



Rentrée des Classes

Bienvenue pour une 48^{ème} rentrée des classes dans les locaux de l'école du village...

Cette année 2025-2026 est marquée par une légère baisse de fréquentation à l'école avec au total 93 enfants inscrits. Cette baisse n'est pas significative, les effectifs étant habituellement de 95 à 100 enfants. Le corps enseignant n'a pas changé depuis l'an dernier : nous accueillons une nouvelle recrue, remplaçante de la directrice, le jour de la décharge de direction et qui découvrira Vinzier cette année.



Les effectifs 2025/26 se répartissent comme suit :

- Mme CISSE Carène encadre cette année une classe de 20 élèves répartis sur 2 niveaux, petite section et moyenne section. 9 enfants ont réalisé leur première rentrée des classes et 11 enfants sont désormais en moyenne section. Elle est toujours accompagnée de Mme CABARET Régine ATSEM.
- Mme HUGUENY Marie encadre quant à elle une classe de 19 élèves répartis sur 2 niveaux. 7 grandes sections sont associées à 12 CP (cours préparatoire). Elle est aidée d'une nouvelle ATSEM, Mme GIRARD Claire qui l'assiste une grande partie de la semaine.
- La classe de cours élémentaires, CE1-CE2, compte cette année 27 élèves répartis de la façon suivante : 15 CE1 et 12 CE2 et est toujours sous la responsabilité de la directrice Mme JACQUES Emilie, présente en classe les lundi, mardi et jeudi et complétée le vendredi par Mme BARRAULT Lucile. Cette journée-là, la directrice est présente dans l'école mais assure ses missions de direction et ne peut donc pas prendre en charge sa classe.
- Pour finir l'effectif du groupe cours moyen, CM1-CM2 se porte à 27 élèves, encadrés par Mme REMILI Isabelle.

Travaux :

La rentrée scolaire cette année a été un peu différente compte tenu des travaux lancés pour la rénovation énergétique de l'école. Les habitudes prises depuis quelques années ont été modifiées suite aux contraintes d'accès aux classes et à la sécurisation des travaux.

Les classes ont été délocalisées provisoirement dans d'autres locaux communaux afin de permettre la bonne exécution de cette rénovation.



Pour ce début d'année ce sont les classes des grands, à savoir du CE1 jusqu'au CM2 qui sont impactées : la première phase de travaux consiste à la réfection du toit des classes de CE et CM, le changement des menuiseries, la modification des sanitaires et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pendant cette première phase de travaux, la classe de Mme JACQUES a lieu dans la salle de motricité et une salle de classe a été aménagée dans la salle des fêtes (en complément de la cantine et de la garderie) pour la classe de Mme REMILI.

Des claustres phoniques ont été achetées et la salle de classe aménagée pour les cours moyens jusqu'à la fin des travaux.

La 2^{ème} phase de travaux consistera à la réfection du toit de la classe de Mme HUGUENY : cette classe sera alors délocalisée dans la classe des cours moyens, ceux-ci restant dans la salle des fêtes, évitant au maximum les mouvements d'enfants.



La troisième phase de travaux qui concerne la classe de maternelle sera réalisée pendant des vacances scolaires.

Bien entendu en fonction des conditions météorologiques, le phasage des travaux pourra être modifié.

La municipalité est bien consciente des difficultés d'organisation que cela peut engendrer aussi bien à l'école qu'à l'extérieur du fait de la présence de barrières, de la fermeture du chemin de l'école, et de

l'impossibilité de louer la salle des fêtes ou la salle sous l'école.

Mais ces travaux sont nécessaires, peu de travaux de grande ampleur ont été réalisés depuis l'inauguration de l'école en 1978.

Périscolaire :

Comme chaque année depuis 2008, la municipalité a décidé de maintenir les services périscolaires, services optionnels mais nécessaires pour de nombreuses familles.

À noter que cette année encore, la Commune maintient les tarifs de cantine et de garderie sans aucune augmentation.

Le temps périscolaire s'organise en plusieurs phases :

- L'accueil du matin : de 7h20 à 8h20
- L'accueil du soir, de 16h30 à 18h30
- Les accueils du midi : de 11h30 à 13h30, pendant le temps de cantine et avant la reprise des cours à 13h30

L'encadrement se fait par les ATSEM, agents d'entretien, et suppléés par 3 personnes afin de permettre le déroulement du temps de repas de manière efficace et agréable. Des vacataires peuvent être appelés de manière ponctuelle pour permettre l'accueil les jours de forte affluence.

Si toutefois, vous, parents, grands-parents ou simplement habitants de Vinzier, êtes intéressés pour vous rendre disponible occasionnellement en cas de besoin, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie. Cette année c'est encore le prestataire ELIOR qui assure les repas et le coût du repas est maintenu à l'identique des 2 dernières années scolaires à savoir 5.60 € par repas (environ 50% du coût des repas étant pris en charge par la Commune).



Ci-contre le personnel qui encadre les enfants : Christelle, Ruby, Liliana, Régine et Claire

Centre de Loisirs du Pays de Gavot :

La gestion du centre de loisirs pour les 4 Communes du plateau de Gavot Bernex, Larringes, Saint Paul en Chablais et Vinzier est assurée par le prestataire LEO LAGRANGE ASSOCIATION, à la suite du renouvellement du marché conclu pour 4 ans (2025/2028).

Les activités ont lieu pendant les vacances scolaires dans les locaux de l'école de Saint Paul en Chablais.

L'accueil des mercredis n'est plus maintenu, faute de locaux.



Travaux et Projets

Eclairage Public

La 3^{ème} tranche de travaux est prévue semaines 43 et 44.

Les secteurs concernés seront Mérou, Le Pied de la Fin et le Chef-Lieu.

Des courriers d'information ont été envoyés aux riverains concernés par la dépose ou la pose de poteaux dans leur secteur d'habitation.

Pour mémoire, le montant des 3 tranches de travaux s'élève à 291 539 €, avec 120 004 € pris en charge par le SYANE.



Maison de Santé

Les travaux sont terminés et les nouveaux locaux dans l'immeuble La Savoyarde (rez-de-chaussée) sont loués aux médecins depuis le 1^{er} mai 2025.

Un 5^{ème} cabinet médical, une salle de réunion et un local pour une assistante médicale ont été aménagés.

Les médecins exerçant à la maison de santé, route du Chef-Lieu sont : Dr MAURI, Dr REVIL, Dr BRALLET et Dr CAMHAJI

Le montant des travaux s'élève à 101 870 €, avec une participation de 40 % de la part du Conseil Départemental et 25 % de l'ARS sur le fonds de modernisation et l'investissement en santé (FMIS) et 15 % de la part du Conseil Régional.

Église

Suite au diagnostic établi par la société Clermont, relatif aux divers désordres relevés dans l'Église, dans un premier temps, un appareil électronique type EVO 35 a été installé par la société RESIROC, à l'intérieur de l'Église. Cet appareil de traitement de l'humidité permet de traiter les remontées capillaires d'humidité.

Dans un second temps, l'entreprise de maçonnerie LEDAIN, agréée par les bâtiments de France s'est rendue sur place le 12 septembre 2025 : celle-ci établira un devis pour des travaux de première nécessité.





Chemin des planètes

Une rencontre a eu lieu entre élus et la société astronomique du Léman pour les modalités de réfection des supports du chemin des planètes.

La société XTREME PUB a établi un modèle de support et la société astronomique du Léman doit déposer des textes de présentation qui seront inscrits sur ceux-ci.

La société XTREME PUB transmettra un devis pour la réalisation des supports, et les services techniques procéderont à leur installation.

Centrale hydroélectrique

Depuis plusieurs années, la Commune de Vinzier travaille avec la société **Cayrol International**, basée en Savoie, sur un projet de **microcentrale hydroélectrique** sur le cours d'eau de l'**Ugine**. Un premier projet, plus ambitieux, avait été étudié, mais les études environnementales ont révélé la présence d'espèces protégées, notamment la loutre et la musaraigne aquatique. Le projet a donc été revu à la baisse : déplacement et modification de la prise d'eau, réduction de la conduite forcée et de la centrale installée, afin de limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore locales.

Le nouveau dossier d'autorisation environnementale a été déposé en **octobre 2024** auprès de la **DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)**, en charge de son instruction. Celle-ci consulte ensuite différents services compétents, tels que l'ONF, la police de l'eau, la fédération de pêche ou encore d'autres organismes concernés, afin d'évaluer le projet sous tous ses aspects. Des compléments ont été demandés et sont en cours de réalisation par le bureau d'études environnementales, avec une remise prévue d'ici la fin de l'année 2025.

La réponse des services instructeurs est attendue pour le **printemps 2026**. En cas d'autorisation, la préfecture proposera un projet d'autorisation environnementale, ouvrant ensuite la voie à l'enquête publique, étape indispensable avant le lancement des travaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie** de la Communauté de Communes **Pays d'Évian - Vallée d'Abondance**, approuvé le 7 février 2020, dont Vinzier est membre. Plus largement, il participe au développement des énergies renouvelables que la commune souhaite impulser sur son territoire.

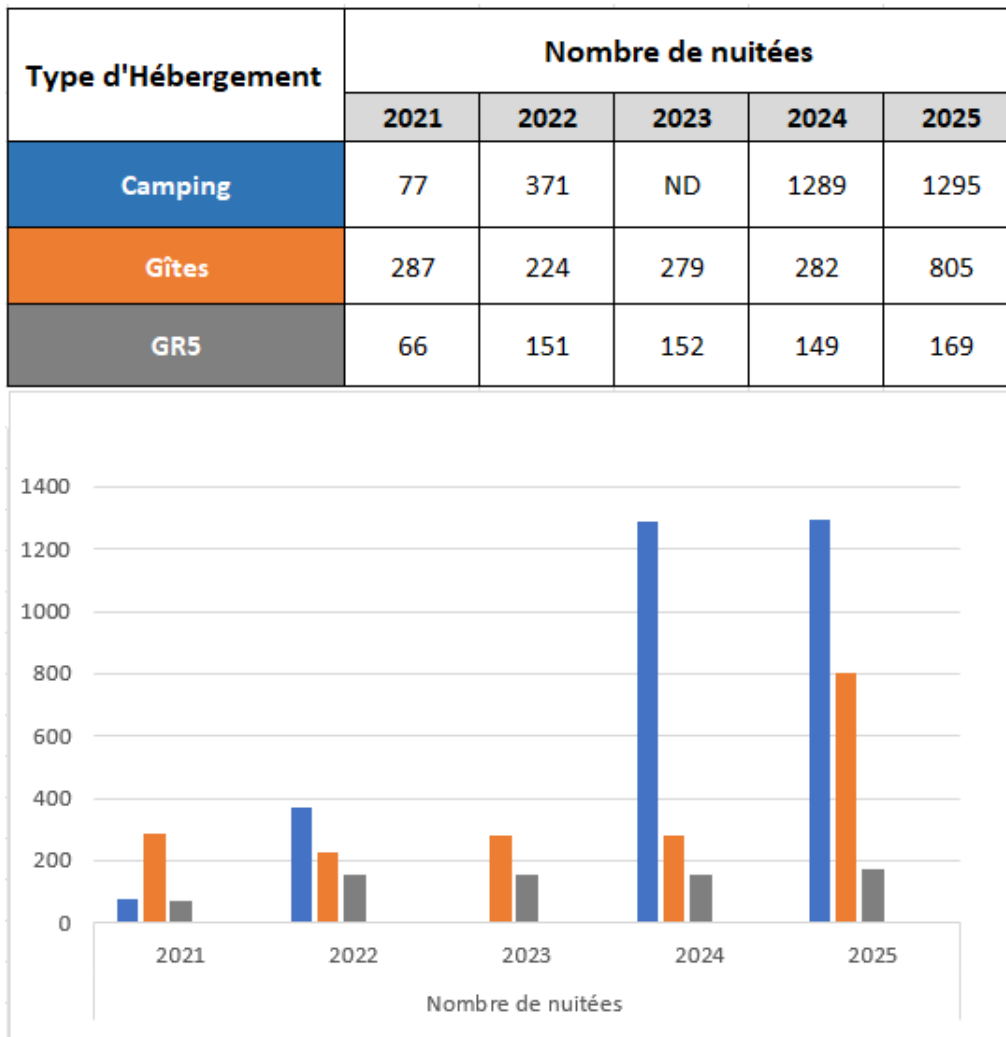
Cette volonté communale s'est notamment traduite par une **prise de participation directe de la commune** dans ce projet d'aménagement. Pour ce faire, la **Société Hydroélectrique de Vinzier** a été constituée afin de porter le projet.



En plus de contribuer à la transition énergétique, la microcentrale générera de l'activité, des recettes supplémentaires grâce à la revente de l'électricité produite et permettra la création d'**un emploi pérenne** lié à son exploitation.

À terme, elle produira l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'environ **1 400 habitants**, soit l'ensemble de la population de Vinzier ainsi qu'une partie des villages voisins du plateau de Gavot.

Bilan de la saison touristique estivale à Vinzier :



La fréquentation des structures d'accueil touristiques de la commune a été bonne une nouvelle fois.

Le camping a été ponctuellement complet et à plusieurs reprises, des visiteurs ont dû être refusés. Pas moins de 466 nuitées en camping-cars et/ou caravanes et 829 nuitées en tentes individuelles ou de groupes ! Des touristes français mais aussi étrangers, dont de nombreux anglophones ont particulièrement apprécié le calme, la vue et les tarifs accessibles de ce lieu.



Le nombre de randonneurs du GR5 qui bénéficient de la structure ad hoc dans l'ancienne cure est stable, alors que cette

année les gîtes ont eu beaucoup de succès, le nombre de locations ayant augmenté drastiquement.

À noter : La commune loue également les logements des gîtes pour les entreprises travaillant sur le chantier de la route départementale de Bioge, à hauteur de Château Gurnel, ainsi que des locaux de stockage pour l'office de tourisme intercommunal (locaux situés derrière la cure, logement ex « Berreta »)

Infos de la CCPEVA



Pour vos déplacements, privilégiez le bus EVA'D et laissez votre voiture chez vous ou en **parking relais** !

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le réseau EVA'D assure les transports scolaires ainsi que la desserte des 22 communes de la CCPEVA au sein d'une offre unique en transport à la demande, en complément de lignes régulières.

Pour tout savoir sur les tarifs, les horaires et les nouveautés de l'offre de mobilité EVA'D :

<https://www.cc-peva.fr/21278-eva-d.htm>

LES PARKINGS RELAIS AU SEIN DE LA CCPEVA

Parking relais : gare ferroviaire Évian-les-Bains

Parking relais : stade Évian-les-Bains

Parking relais : Saint-Paul-en-Chablais

Parking relais : Lugrin

EN QUELQUES CHIFFRES

- 260 places
- 4 parkings P+R (1 payant, 3 gratuits)
- 2 parkings avec des bornes de recharges électrique
- 3 parkings intermodaux
- 1 en gravas
- 2 en bitume
- 1 couvert en bâti



À noter : des modifications de lignes de bus seront à prévoir en 2026, avec la création notamment d'une nouvelle ligne qui desservira les communes du plateau, **dont Vinzier**, dans le cadre du renouvellement du marché de transports.

Environnement



FNE : Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement.

APIEME : Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Évian : a pour vocation la préservation de l'environnement et des ressources en eaux du territoire de l'eau minérale naturelle Évian.

Depuis de nombreuses années, les communes du territoire de l'APIEME s'engagent en faveur d'espaces publics plus accueillants pour la biodiversité et plus résilients face aux aléas climatiques :



Des pratiques d'entretien différenciées sont mises en place sur la plupart des communes de l'APIEME, avec le soutien de FNE. Au lieu de tondre systématiquement, certains espaces sont fauchés 2 fois par an, permettant à la végétation d'avoir le temps de fleurir, monter en graines et de re-semer, pour le plus grand bonheur des abeilles, papillons et autres pollinisateurs !

Grâce à ces pratiques, près de 45 plantes sauvages fleurissent dans les prairies de la cité de l'eau à Publier, plus d'une trentaine aux abords du stade de Larringes et presque autant autour du **camping de Vinzier**.

Ces espaces gérés en prairies permettent de garder la fraîcheur : les herbes hautes retiennent l'humidité, un vrai bon plan pendant les épisodes de fortes températures pour limiter l'évapotranspiration par la végétation comme du sol.

Des cimetières végétalisés pour un cadre plus apaisé : **semis des espaces en graviers** pour des cimetières plus agréables : 1400m² ensemencés en 2025, 9 communes **impliquées dont Vinzier** : un complément de graines sera semé dans le cimetière à l'automne, autour de l'espace des nouveaux caveaux.



À l'automne également, **une haie champêtre** composée d'une quinzaine d'essences sauvages d'arbres et arbustes (bourdaine, troène commun, chèvrefeuille des haies, saule pourpre, sureau noir, viorne, noisetier, cornouiller...) sera plantée sur une partie du stade de Vinzier, coté camping. D'ici quelques années, cette haie diversifiée offrira des floraisons d'abris ainsi que des floraisons et fructifications échelonnées : une aubaine en devenir pour la petite faune !



Elections Municipales - Nouveau mode de scrutin

En application de la loi du 21 mai 2025, dès les élections municipales de mars 2026, les Communes de moins de 1000 habitants devront organiser le scrutin sous le régime du scrutin de liste paritaire.

C'est-à-dire ? La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 dans les communes de moins de 1000 habitants (Vinzier en compte 871 à ce jour).

Il deviendra impossible de rayer ou de rajouter des noms sur un bulletin de vote ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée.

Toutes les communes devront appliquer le scrutin de liste proportionnel à 2 tours, avec listes paritaires (alternance hommes/femmes ou femmes/hommes).

Nombre de candidats sur les listes : les conseillers municipaux sont élus selon les modalités suivantes : scrutin de listes à 2 tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La loi introduit une souplesse spécifique pour les communes de moins de 1000 habitants : elle autorise la présentation d'une liste comptant jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal, et elle peut comprendre jusqu'à deux candidats de plus que l'effectif légal.

Le conseil municipal sera réputé complet dès lors qu'il comptera 13 membres (au lieu de 15) dans les communes de 500 à 999 habitants par exemple.

Fonctionnement du scrutin de liste proportionnel : si la liste obtient la majorité absolue dès le 1^{er} tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés, selon la règle de la plus forte moyenne.



Si aucune liste n'atteint les 50% des suffrages exprimés au 1^{er} tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10% des suffrages exprimés.

Plusieurs listes peuvent fusionner à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Ensuite le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages au 2^{eme} tour.

Si, dans une commune, une seule liste est en lice et si cette liste est complète, cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.

L'élection des adjoints au maire se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La loi prévoit 2 exceptions à l'obligation de parité : d'une part, elle ne s'applique pas au couple maire/1^{er} adjoint. Le 1^{er} adjoint peut être du même sexe que le maire. D'autre part, en cas de vacances d'un adjoint, il n'est pas obligatoire de le remplacer par un élu du même sexe.

Et côté intercommunalité : dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires resteront désignés dans l'ordre du tableau au moment de l'installation du conseil municipal ou de l'élection des maires en cours de mandat. Le législateur a choisi de ne pas appliquer à ces communes la règle du fléchage en vigueur dans celles de plus de 1000 habitants.

Mouvement de Personnel

Cessation d'activité de Mme Sophie Blot, ATSEM, remplacée dans son poste par Mme Claire GIRARD.

Remplacement temporaire à l'agence postale communale de Mme Marie-Laure COSTANTINI par Mme Ruby WILLIAMS qui participe également à la gestion du temps de cantine.

Le Moustique Tigre



Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, il a réussi à s'adapter à divers environnements et climats pour coloniser aujourd'hui plus de 80 pays dont de nombreux territoires en France comme la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

Comment le reconnaître ?

À la différence d'autres espèces de moustiques présentes dans la région, le moustique tigre se distingue de plusieurs manières.

Il sévit le jour : les femelles piquent principalement en début et fin de journée.

Il est silencieux : pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.

Il est petit : généralement plus petit que les autres espèces de moustiques, il mesure en moyenne 5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi).

Le moustique tigre est **rayé noir et blanc**. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).

Le moustique tigre adulte **réapparaît chaque année à la fin du printemps**. Avant cela, il a veillé à coloniser les contenants naturels ou artificiels de toutes formes pour constituer sa zone de ponte parfois même pendant l'hiver : coupelles pour pots de fleur, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, etc.).

Il se déplace peu par lui-même au cours de sa vie en raison de sa piètre aptitude au vol. Le moustique tigre **évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance**.

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies liées à des virus (dengue, chikungunya, zika) par le biais de ses piqûres.

Si certaines personnes ne sont sujets à aucun symptôme, d'autres présentent :

- **Une fièvre supérieure à 38,5°C et d'apparition brutale**
- **Des douleurs musculaires et/ou articulaires**
- **Des maux de tête**
- **Une éruption cutanée**
- **Une absence de signes respiratoires ou autre signe d'appel infectieux**

C'est pourquoi, si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est né à côté : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Votre action est **donc cruciale pour stopper son développement**.

Vous pouvez contribuer à la surveillance du moustique tigre en signalant sa présence sur le site signalement-moustique.fr et en envoyant une photo.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le site de l'ARS via <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-ce-qui-faut-savoir-sur-lui>

Associations

APE : association des parents d'élèves de Vinzier :

En ce début d'année, l'impossibilité de louer la salle des fêtes impacte aussi grandement les finances de l'APE. Mais grâce à la volonté et au dynamisme de l'équipe présidée encore cette année par M. Cyrille GIRARD, des actions différentes seront menées.

Par exemple, l'APE lance sa **2^{ème} foire aux vins d'automne du 15 septembre au 17 novembre 2025...** Cette opération est ouverte à toutes personnes extérieures et une rétribution des ventes effectuées sera versée à l'APE. Chacun de vous peut donc à son échelle faire vivre l'association, et permettre aux enfants de profiter d'activités scolaires et extrascolaires.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, on trouve de tout : vins, bières, cocktails, sans alcool, et le tout livré à domicile ou à la sortie de l'école ! Tout le monde peut y trouver son compte – Livraison garantie avant Noël.

Toutes les infos en suivant le QR Code ou via l'URL : <https://vente-directe-dv.com/UJTALC>



Cette année une campagne de dons volontaires a également été lancée.

L'APE vient en soutien aux projets des enseignantes de l'École de Vinzier en leur apportant un financement et une aide humaine et matérielle.

Mais les événements et manifestations organisées par l'APE prennent beaucoup de temps et d'énergie et les bénéficiaires ne sont pas toujours à la hauteur des espérances. C'est pourquoi, il est possible,

à compter de cette année, de faire un don volontaire pour permettre aux écoliers de participer aux activités prévues.

Tout comme la foire aux vins, cette campagne est ouverte à tous ; n'oublions pas que ce sont aussi les enfants qui font vivre notre beau village !

Plus d'infos en suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/association-des-parents-d-eleves-de-vinzier/formulaires/1>

A vos arbres citoyens !



Vous manquez de temps pour récolter vos fruits ? Nous vous invitons à découvrir l'association "Aux arbres citoyens ! Chablais" qui organise des cueillettes de fruits chez les particuliers du territoire, pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

N'hésitez pas à contacter l'association !

aux-arbres-citoyens.org

Association d'aide à domicile en milieu rural

L'ADMR RECRUTE !

Devenez bénévole et faites la différence !

Premier réseau associatif national du service à la personne, de nombreux métiers d'aide et de soin à la personne sont exercés au sein de l'ADMR74.

Vous souhaitez :

- Rendre visite aux personnes isolées et tisser un lien social durable ?
- Faire le bilan des besoins des habitants et leur apporter un accompagnement personnalisé ?
- Participer à la gestion des demandes et à la qualité des services rendus ?

Vous souhaitez vous investir dans une mission qui a du sens, maintenir le lien social dans votre commune et vous épanouir dans une activité solidaire ? N'attendez plus : www.fede74.admr.org



Événements passés



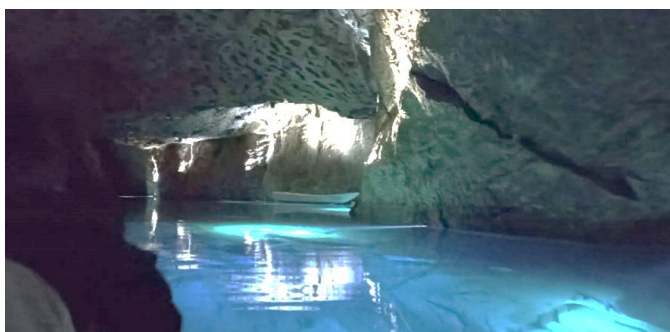
Journée de l'environnement : Le traditionnel ramassage de déchets a eu lieu le 21 juin dernier. Merci à tous ceux qui ont contribué à maintenir le village le plus propre possible, en particulier les abords de routes.

Une vingtaine de participants, dont beaucoup d'enfants, sont venus ramasser les débris au bord des chemins et assister à 2 animations proposées par WWE et la CCPEVA.

Course de caisses à savon : pas moins de 30 concurrents se sont retrouvés lors de la course de caisses à savon qui s'est déroulée le dimanche 29 juin 2025, sous un soleil de plomb, dans une belle ambiance; bravo aux organisateurs.

8 mai 2025 : commémoration de l'armistice 1939/45 avec la participation de l'harmonie municipale de Bernex et la présence de nombreux enfants des écoles.

2 juin 2025 : promenade de la fête des mères avec une escapade en Suisse: visite du lac de St Léonard et du zoo des marécottes . la journée s'est terminée dans la bonne humeur au restaurant Chez Jules pour une dégustation de filets de perches.



A vos Agendas...

12 octobre 2025 : repas annuel des aînés au restaurant le radeau d'Alexis, à Publier.

13 au 27 octobre 2025 : Enquête publique sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) au siège de la CCPEVA

11 novembre 2025 à 9h30 : commémoration de l'armistice 1914/18, avec la participation de l'Echo de Gavot

15 et 22 mars 2026 : élections municipales

État Civil

Ils nous ont quittés :



Roland NICOUD, 88 ans, le 11/08/2025, La Bordaize

Monique SANDRA, 75 ans, le 05/07/2025, Les Bandés – Domiciliée à Moussan (11)

Bienvenue à :



Élyne ACHON, le 07/04/2025, fille de Gaëtan ACHON et de Laura BLANC, Chef-Lieu

Rose MALLET, le 25/06/2025, fille de Antoine MALLET et de Emilie TOURMAN, Les Feux

Liam HERNANDEZ PLASENCIA, le 04/09/2025, fils de Eisnel HERNANDEZ ROGRIGUEZ et de Sara PLASENCIA FARINA La Lopie



Tous nos vœux de bonheur à...

Caroline GABET-BOINEAU et Florian LEVA, le 13/09/2025, l'Isalon

L'histoire du reblochon

Le Reblochon c'est trop bon... Connaissez-vous son origine ainsi que celui de son nom ?

L'origine du **Reblochon** commence au 13ème siècle dans les alpages des vallées de **Thônes**, par une maraude clandestine.

À l'époque, les propriétaires des terres, le plus souvent des moines ou des nobles, possédaient droit « d'ociège » sur les paysans qui exploitaient les alpages.

Cette redevance était perçue une fois par an et était basée sur le nombre de **pots de lait** produits en un jour par le troupeau.



On en déduisait la **quantité de beurre** et de **fromage** qu'ils pouvaient donner.

Les paysans rétribuaient donc leur propriétaire sur la **quantité de lait** produite en une journée.

Au moment du contrôle, ingénieusement, le fermier pratiquait une traite incomplète pour payer moins de location.

Dès le départ du contrôleur, il procédait à une seconde traite. Le lait ainsi obtenu n'était sans doute pas très abondant, mais très **riche en crème**, idéal pour en faire un **fromage**.

Le **Reblochon** doit donc son nom à cette petite fraude, appelée localement la « **Rebloche** », car en patois « Re-blocher » signifie pincer les pis de la vache une deuxième fois.

Pour les amateurs de Reblochon, vous trouverez ci-dessous une recette d'automne

Brochettes de porc, Reblochon, sauce cacahuètes



20 MIN
PRÉPARATION



12 MIN
CUISSON



4
PERSONNES

- ½ Reblochon
- 2 c. à café rase de curcuma
- 1 grosse c. à soupe de pâte d'arachide ou de beurre de cacahuètes
- 10 cl de lait de coco
- 1 c. à café de pâte de curry
- 1 c. à café de sucre de canne
- Le jus d'un citron vert
- 1 petit piment (facultatif)
- Quelques cacahuètes hachées

Préparation :

- Préchauffez le four à 220 °C. Taillez le porc en morceaux.
- Dans un grand bol, mélangez la pâte d'arachide, le curcuma, le lait de coco, la pâte de curry, le sucre de canne, le piment haché (si vous le souhaitez) et allongez la sauce avec un peu de jus de citron vert.
- Déposez les morceaux de viande dans un grand plat à four et recouvrez-les de sauce. Enfourez pour une dizaine de minutes.
- Coupez le Reblochon en gros cubes.
- Montez les brochettes en intercalant les morceaux de viande et de Reblochon. Réchauffez-les dans le four 2 min.
- Saupoudrez de cacahuètes hachées et servez avec du riz basmati, une salade d'herbes fraîches : coriandre, menthe, oignons nouveaux. Nappez du reste de sauce.

Bon appétit !

Et la Photo Souvenir...

Année scolaire 1971 - 1972

Les reconnaissez-vous !



Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com

Site : www.vinzier.com

<https://www.facebook.com/vinzier>